

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU MÂCONNAIS-VAL DE SAÔNE
COMPTE-RENDU de la SÉANCE DU 24 FEVRIER 2011

*L'an deux mille onze,
Le vingt-quatre février, à dix huit heures trente,
Au Parc des Expositions de Mâcon,
S'est réuni le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône,
En séance publique, sous la Présidence de Claude PATARD.*

Convocation du 17 février 2011.

Secrétaire de séance : Serge MAITRE

Étaient présents :

Claude PATARD	PRESIDENT	Marie-Paule CERVOS	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Roland SCHULTZ	1 ^{er} Vice-président	Luc CHEVALIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Annie BESSON	3 ^{ème} Vice-présidente	Marie-Claude CHEZEAU	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Christine ROBIN	4 ^{ème} Vice-présidente	Pascal CLEMENT (jusqu'au R10)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Sylvie BAUTISTA	5 ^{ème} Vice-présidente	Cathy COURTIN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Jean-Pierre PAGNEUX	6 ^{ème} Vice-président	Eric FAURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Frédéric CURIS	8 ^{ème} Vice-président	Nicole JACQUOT	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Roger MOREAU	9 ^{ème} Vice-président	Dominique JOBARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Dominique DEYNOUX	10 ^{ème} Vice-président	Robert LUQUET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Chantal ROBIN-DENIS	11 ^{ème} vice-présidente	Hervé MARMET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Guy BURRIER	12 ^{ème} Vice-président	Jean-Pierre MATHIEU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Renée BERNARD	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jean-Pierre MERLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
André BERTHOUD	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jacqueline MUGNIER	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Paul BRUNET	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Denise NOTON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Jean-Patrick COURTOIS (jusqu'au R6)	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jean-Pierre PACAUD (à compter du R6)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Louis CURTENEL	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Michel PACAUD (à compter du R6)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Michel D'AVENTURE	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jean PAYEBIEN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Michel DU ROURE	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Patrick PISSON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Hélène FRIAT	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Philippe POINTURIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Pierre LENOIR	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Daniel REBILLARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Serge MAITRE	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jean-Jacques SEY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Patrick MONIN	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Patrice TAVERNIER (à compter du R6)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Henry PIGUET	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Pierre TERRIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Yves PIPONNIER	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Caroline THEVENIAUD	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Marc TRELAT	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Philippe VALLET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Gérard VOISIN	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jean-Pierre JANIN	CONSEILLER SUPPLEANT
Serge BACLET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Dominique SPAY	CONSEILLER SUPPLEANT
Thierry BELLEVILLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Thierry BERLAND	CONSEILLER SUPPLEANT
Jean BERTHAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Valérie CHARNAY	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Annick BLANCHARD	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Jean-Paul DUFOUR	CONSEILLER SUPPLEANT
Claude BOULAY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		
Patrick BUHOT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		
Véronique BUTRUILLE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE		
Catherine CARLE-VIGUIER	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE		

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

- Monsieur Gérard COLON à Monsieur Guy BURRIER
- Monsieur Hervé REYNAUD à Monsieur Claude PATARD
- Monsieur François AUCAGNE à Monsieur Dominique JOBARD
- Monsieur Jean-Patrick COURTOIS à Madame Christine ROBIN (à compter du R7)
- Madame Michelle JUGNET à Monsieur Roland SCHULTZ
- Monsieur Roger LASSARAT à Madame Annie BESSON
- Madame Joëlle SANDON à Madame Nicole JACQUOT
- Madame Virginie DE BATTISTA à Monsieur Jean BERTHAUD
- Madame Amélie DEBARNOT à Madame Chantal ROBIN-DENIS
- Madame Georgette DEGOULANGE à Madame Marie-Paule CERVOS
- Madame Nadine DRILLIEN à Madame Cathy COURTIN
- Monsieur Jean-Claude DUBOIS à Monsieur Dominique DEYNOUX
- Madame Lydie GONON à Monsieur Jean-Pierre JANIN
- Madame Elisabeth GUILLET à Madame Véronique BUTRUILLE
- Monsieur Jean-Pierre PACAUD à Monsieur Paul BRUNET (jusqu'au R5)
- Monsieur Michel PACAUD à Monsieur Jean-Pierre MATHIEU (jusqu'au R5)
- Monsieur Christian RACCA à Monsieur Jean PAYEBIEN
- Monsieur Hervé REB à Monsieur Jean-Pierre LENOIR
- Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC à Madame Marie-Claude CHEZEAU
- Madame Marie-Suzanne SANDRIN à Madame Annick BLANCHARD
- Monsieur Patrice TAVERNIER à Madame Denise NOTON (jusqu'au R5)

Étaient excusés :

- Monsieur Rémy DESPLANCHES, représenté par Monsieur Jean-Pierre JANIN
- Monsieur Bernard DESROCHES, représenté par Monsieur Dominique SPAY
- Monsieur Pascal CLEMENT (à compter du R10)
- Monsieur Bernard DESPLAT, représenté par Monsieur Thierry BERLAND
- Monsieur Georges GUYONNET
- Monsieur Gilles JONDET
- Monsieur Georges LASCROUX
- Monsieur Michel MARIN, représenté par Madame Valérie CHARNAY
- Madame Marie-Claude MISERY
- Madame Yolande PAON, représentée par Monsieur Jean-Paul DUFOUR
- Monsieur Jacques TOURNAY

Après avoir procédé à l'appel des délégués et constatant que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance du Conseil de la Communauté d'agglomération.

Il est procédé à l'examen des points de l'ordre du jour.

Rapport n°1 : Approbation du procès verbal de la séance du Conseil communautaire du 16 décembre 2010

Rapporteur : le Président

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 16 décembre 2010.

Rapport n°2 : Secrétaire de séance - désignation

Rapporteur : le Président

Vu les articles L 2121-15, L 2121-21 et L 5211-1 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
De désigner Monsieur Serge MAITRE comme secrétaire de séance.

Rapport n°3 : Assemblées -désignation d'un nouveau représentant au SICTOM

Rapporteur : Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-7, L 5711-1 et L 2121-33,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Mâconnais,

Vu la délibération en date du 24 avril 2008 par laquelle le Conseil communautaire a procédé à l'élection des 52 délégués de la CAMVAL pour siéger au Comité syndical du SICTOM, parmi lesquels a été élue Mme Nadine MITRE,

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Nadine MITRE, conseillère municipale à Saint-Martin-Belle-Roche démissionnaire, en sa qualité de délégué de la CAMVAL au sein du SICTOM,

Vu les modalités de vote proposées par le Président, approuvées par le Conseil,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE, à l'issue des opérations de vote, de proclamer élu en tant que délégué titulaire de la Communauté d'agglomération au Comité syndical du SICTOM : Monsieur Pascal CLEMENT.

Rapport n°4 : Assemblées - désignation d'un nouveau représentant au SITUM

Rapporteur : Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-7, L 5711-1 et L 2121-33,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Transports Urbains du Mâconnais-Val-de-Saône (SITUM),

Vu la délibération en date du 24 avril 2008, par laquelle le Conseil communautaire a procédé à l'élection des délégués de la CAMVAL au Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Mâconnais-Val-de-Saône, parmi lesquels a été élue Madame Béatrice LAUPRETRE, Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Béatrice LAUPRETRE, conseillère municipale de Verzé démissionnaire, en sa qualité de délégué titulaire de la CAMVAL au sein du SITUM,

Vu les modalités de vote proposées par le Président, approuvées par le Conseil,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE, à l'issue des opérations de vote, de proclamer élue en tant que déléguée titulaire de la Communauté d'agglomération au Comité syndical du SITUM : Madame Patricia MARTIN.

Rapport n°5 : Finances - complément de la délibération n° 2010-081 sur l'exécution anticipée du budget 2011

Rapporteur : Roland SCHULTZ

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2010-081 du Conseil communautaire du 16 décembre 2010 sur l'exécution anticipée du budget 2011,

Vu le courrier de la Préfecture en date du 26 janvier 2011 concernant la délibération n°2010-081,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des Ressources Humaines du 1^{er} février 2011,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de compléter la délibération n° 2010-081 de la manière suivante :

- Le Conseil décide de voter une ouverture anticipée de crédits d'investissement au budget principal 2011 dans les proportions et pour les opérations détaillées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre budgétaire	Montant
Chap. 20 : Immobilisations incorporelles	300 000,00 €
Chap. 21 : Immobilisations corporelles	1 038 953,00 €
Chap. 23 : Immobilisations en cours	1 038 953,00 €
TOTAL	2 377 906,00 €

• Le Conseil décide de voter une ouverture anticipée de crédits d'investissement au budget annexe du site d'Azé 2011 dans les proportions et pour les opérations détaillées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre budgétaire	Montant
Chap. 20 : Immobilisations incorporelles	4 639,50 €
Chap. 21 : Immobilisations corporelles	4 639,50 €
TOTAL	9 279,00 €

Rapport n°6 : Finances - Débat sur les orientations budgétaires 2011

Rapporteur : Roland SCHULTZ

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'article 16-7 du Règlement intérieur de la Communauté,
 Vu le document joint en annexe permettant d'alimenter le débat,
 Vu les avis de la Commission des Finances et des Ressources Humaines des 1^{er} et 15 février 2011,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL,
 Après en avoir délibéré,
 Après interventions de MM. Le Président, JOBARD, TERRIER et G. VOISIN,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires concernant les budgets de la Communauté pour l'exercice 2011.

Rapport n°7 : Ressources humaines – modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Roland SCHULTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
 Vu le Code du travail, et notamment ses articles L5134-20 et suivants relatifs aux contrats d'accompagnement dans l'emploi,
 Vu le décret 2005-243 du 17 mars 2005 relatif au contrat initiative emploi, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le Code du travail,
 Vu l'avis de la commission des Finances et des Ressources humaines du 01^{er} février 2011,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'attaché territorial à temps complet,

DECIDE de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et un poste de technicien territorial à temps complet,
DECIDE de créer 1 poste de Contrat d' Accompagnement à l'Emploi à temps complet et 1 poste de Contrat d' Accompagnement à l'Emploi à temps non complet (20 heures),
DECIDE de transformer 1 poste de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à temps complet en 2 postes à temps non complet (20h hebdomadaires),
AUTORISE le Président à signer les contrats afférents et à effectuer toutes les formalités correspondantes.

Rapport n°8 : Schéma de déplacement doux – validation du programme pluriannuel d'investissement 2011/2013

Rapporteur : Dominique DEYNOUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L 2311-3 relatif aux autorisations de programme et crédits de paiements,
Vu les statuts de la CAMVAL,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2010 approuvant le Schéma des Déplacements Doux,
Vu le tableau prévisionnel des dépenses et recettes joint en annexe,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer une autorisation de programme (AP) pour la mise en œuvre du schéma de déplacements doux pour les années 2011, 2012 et 2013,

FIXE le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

- o Montant global de l'AP : 3 123 940 € TTC
- o CP 2011 : 518 466 € TTC
- o CP 2012 : 1 215 268 € TTC
- o CP 2013 : 1 390 206 € TTC

DECIDE

- Que les CP non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les CP de l'année N+1,
- Que les dépenses seront équilibrées de manière prévisionnelle ainsi :
 - ◆ Région : 34,46 %
 - ◆ FNADT : 29,10 %
 - ◆ Département : 16,44 %
 - ◆ CAMVAL : 20 %

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents utiles dans ce dossier.

PREND ACTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Rapport n° 9 : Programme Local d'Habitat – scénario et orientations validés**Rapporteur : Frédéric CURIS**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après interventions de MM. G. VOISIN, le Président, CURIS et JOBARD,

PREND ACTE de l'information relative au PLH, à la validation de son scénario et des orientations.

Rapport n° 10 : Pôle d'échange multimodal – Point de situation**Rapporteur : Dominique DEYNOUX**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après interventions de MM. G. VOISIN, TERRIER, JOBARD, le Président,

PREND ACTE de l'information relative au pôle d'échange multimodal.

Rapport n° 11 : Très Haut Débit - Etude juridique, technique et financière pour le déploiement du Très Haut Débit**Rapporteur : Dominique DEYNOUX**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après interventions de MM. G. VOISIN et MONIN,

PREND ACTE de l'information relative au lancement du marché ayant pour objet « Etude technique, juridique et financière pour la réalisation d'un schéma du déploiement du Très Haut Débit sur les zones d'activités économiques de la CAMVAL et pour une montée en débit de l'ensemble du territoire ».

Rapport n° 12 : Pôle aquatique - accessibilité**Rapporteur : Jean-Pierre PAGNEUX**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

PREND ACTE du diagnostic d'accessibilité du Centre aquatique de la CAMVAL.

Rapport n°13 : Installation de distributeurs automatiques de boissons, produits alimentaires, d'un distributeur de glaces et d'un changeur de monnaie au Centre aquatique du Mâconnais Val de Saône – Convention d'occupation du domaine public avec la société Autobar Sud Est**Rapporteur : Jean-Pierre PAGNEUX**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1, L 2122-2, L 2122-3 et L 2125-1,

Vu la délibération en date du 14 février 2005 définissant l'intérêt communautaire des piscines existantes parmi lesquelles se trouve le Centre aquatique du Mâconnais Val de Saône,

Le rapporteur entendu,
Le CONSEIL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation du domaine public jointe en annexe avec la société Autobar Sud Est,
- de fixer le mode de calcul de la redevance à percevoir auprès de la société Autobar Sud Est comme suit :
 - o une part fixe s'élevant à 200 € par an,
 - o une part variable sur le chiffre d'affaires hors taxe réalisé sur les ventes, payable trimestriellement et répartie de la manière suivante :
 - Pour les ventes au prix public :
 - 45% sur les consommations de boissons fraîches
 - 40% sur les consommations de boissons chaudes
 - 20% sur les consommations de confiseries/snack
 - 20% sur les consommations de glaces
 - 10% sur les consommations de produits frais
 - Pour les ventes au prix personnel :
 - 20% sur les consommations de boissons chaudes
 - 20% sur les consommations de glaces
 - 10% sur les boissons fraîches, confiseries/snack et produits frais
- d'autoriser le Président à signer avec la société Autobar Sud Est le contrat de location du distributeur - changeur de monnaie.

DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU PERMANENT PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT

Le Conseil PREND ACTE des décisions prises sur délégation du Conseil par le Bureau permanent et le Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48.

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-président,

Roland SCHULTZ